



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2012 à 20h30
Convocation du 06/04/2012

Étaient présents : LEMIRE Jean André, MEALLET Bertrand, BETES Françoise, JACQUET Agnès, BLANC Agnès, PATROUILLEAU Christian, NAPIAS Christophe, MORGANTINI Carlo ROUSSEIL Leslie, LOPEZ Maria.

Absents excusés : GARCIA Philippe, FAURE Jean François procuration à MEALLET Bertrand, FERNANDEZ Natacha procuration à ROUSSEIL Leslie.

Absente : ORTIZ GUERRERO Marie.

Secrétaire(s) de séance : Mlle Leslie ROUSSEIL.

En ouverture le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TROIS TAXES : Délibération n°07/2012 (unanimité)

M. le Maire informe le conseil municipal que le montant total des dotations de l'état attribuées à la commune a diminué en 2010, a stagné en 2011, et stagnera encore en 2012. Il risque de ne pas bouger pendant encore deux ou trois ans. Le coût de la vie a augmenté de 2,1% en 2011, l'inflation 2012 risque d'être encore importante et que par conséquent les marges de manœuvre financières de la commune vont continuer à se rétrécir en 2012. Mais il faut aussi prendre en compte les difficultés économiques actuelles. Les bases servant au calcul des impôts devant un peu s'accroître, la Communauté de Communes de Montesquieu ayant un peu augmenté les taux des taxes d'habitation et du foncier bâti, M. le Maire propose de **ne pas modifier** en 2012 les taux des trois taxes communales.

Proposition	Augmentation	Taux 2012	Produits attendus 2012
Taxe Habitation (TH)	0%	15,57	58 247 €
Taxe Foncier Bâti (TFB)	0%	19,20	43 834 €
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	0%	46,58	10 108 €
			112 189 €

PRIMES du PERSONNEL NON TITULAIRES: Délibération n° 08/2012 (unanimité)

Une enveloppe de 300 € sera répartie en fin d'année par M. le Maire, entre les agents communaux qui peuvent prétendre à cette indemnité.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE : Délibération n° 9/2012 (unanimité)

Le tarif unitaire pour les enfants est de 2,50€ par repas depuis 2010. Actuellement, le prix d'un repas réglé par la commune à la société SODEXHO, suite aux différentes augmentations et à la mise en place de repas bio obligatoires, est de 3,72€. La part restant à la charge de commune s'est progressivement accru ces dix dernières années : elle est passée de 14% en 2003 à 32% aujourd'hui ! Pour rappel la prestation de surveillance et de service est entièrement financée par la commune. Après débat Mr le Maire propose les tarifs suivants, applicables à compter du 30 avril 2012.

Tarif repas enfant	Quotient familial
2,40 €	Moins de 500 €
2,60 €	De 501 € à 750 €
2,80 €	De 751€ à 1000 €
3,00 €	De 1001€ à 1250 €
3,20 €	1251€ et plus

Tarif repas adulte	4 €
---------------------------	------------

Sans justificatifs du quotient familial c'est le tarif de 3,20€ qui sera appliquée.



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2012 à 20h30**

VOTE DU BUDGET 2012 : Délibération 10/2012 (unanimité)

Ce budget 2012 s'équilibre en section de fonctionnement à 664 221 € votés par chapitre et en section d'investissement à 132 516,53 € votés par programme

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	664 221,00€	RECETTES	664 221,00€
011 Charges à caractère général	250 276,44€	002 Excédent antérieur 2011 reporté	301 603,00€
012 Charges de personnel	200 000,00€	70 Produits Sce Domaine et Ventes diverses	20 000,00€
022 dépenses imprévues	40 000,00€	72 Travaux en régie	20 000,00€
023 Virement à la section d'investissement	104 444,56€	73 Impôts et Taxes	136 241,00€
65 Autres charges de gestions courantes	47 000,00€	74 Dotations, Subventions, et Participations	154 377,00€
66 Charges financières	15 000,00€	75 Autres Produits de gestion courantes	32 000,00€
67 Charges exceptionnelles	7 500,00€	76 produits financiers	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	132 516,53€	RECETTES	132 516,53€
VOIRIE	40 000,00€	FDAEC	10 841,63€
Acquisition Matériel	13 516,53€	excédent investissement	10 438,57€
Acquisition Terrain Cimetière	4 000,00€	Virement de la section fonctionnement	104 444,56€
Bâtiments Communaux	10 000,00€	FCTVA	6 791,77€
Eclairage public	20 000,00€		
clocher	5 000,00€		
Travaux en régie	20 000,00€		
Opérations Financières	20 000,00€		

FIN DE SEANCE à 22H00